

PRÉROGATIVES DES INSTRUCTEURS

- FI nommés **après 8 avril 2013** - Ligne 1 : sans CPL théorique et privilèges restreints - Ligne 2 : FI sans CPL théorique avec privilèges complets -
 - FI nommés **avant 8 avril 2013** - Ligne 3 : avec ou sans CPL théorique et privilèges restreints - Ligne 4 : FI avec ou sans CPL théorique privilèges complets -

TYPE ORGANISME	ACTIONS POSSIBLES en A T O (si formations ci-dessous agréées) ou en DTO ou Organismes Déclarés jusqu'au 08/04/2019 (si formations spécifiées)							ACTIONS POSSIBLES FI isolé HORS ATO ou DTO ou OD Pas de formation LAPL ou PPL		
	FORMATION BB (jusqu'au 8 avril 2020)	FORMATION LAPL	FORMATION PPL	PREMIER VOL SOLO (Lâché TDP, nuit, voltige, 1ere Nav, ...).	FORMATIONS QUALIFS ADDITIONNELLES NUIT, REMORQUAGE, VOLTIGE, (SI FI QUALIFIÉ)	FORMATIONS AUX DIFFÉRENCES (variantes)	VOL ENTRAÎNEMENT 1 H pour SEP Réentraînement renouvellement ou Test BB si renouvellement	VOL ENTRAÎNEMENT 1 H pour SEP Réentraînement renouvellement ou Test BB si renouvellement	FORMATIONS QUALIFS ADDITIONNELLES ET VARIANTES NUIT, REMORQUAGE, VOLTIGE, (SI FI QUALIFIÉ)	
FI NOMMÉS APRÈS 8 AVRIL 2013	FI restreint, non CPL théorique FCL.910.FI + FCL.915.FI b) 2	OUI sous supervision	OUI sous supervision	NON mais peut former (s/supervision) à la qualif SEP tout pilote de licence différente (CPL, LAPL)	NON	OUI en ATO et DTO NON en OD sauf NUIT (s/supervision) pour BB, LAPL et PPL NON pour 1er vol NON POUR DÉLIVRANCE	OUI POUR FORMATION Si titulaire variantes pour BB, LAPL et PPL NON POUR DÉLIVRANCE	OUI (s/supervision) pour maintien compétences SEP et pour réentraînement SEP NON pour Test BB	OUI (s/supervision) pour maintien compétences SEP et pour réentraînement SEP NON pour Test BB	NON POUR QUALIF ADD OUI POUR variantes si FI détenteur pour BB, LAPL et PPL NON POUR DÉLIVRANCE
	FI non CPL théorique FCL.915.FI b) 2 et FCL.905.FI	OUI	OUI	NON mais peut former à la qualif SEP tout pilote de licence différente (CPL, LAPL)	OUI pour LAPL NON pour PPL	OUI en ATO et DTO NON en OD sauf NUIT pour BB, LAPL et PPL NON pour 1er vol OUI POUR DÉLIVRANCE	OUI POUR FORMATION Si titulaire variantes pour BB, LAPL et PPL OUI POUR DÉLIVRANCE	OUI POUR maintien compétences SEP OUI pour réentraînement SEP OUI pour Test BB	OUI POUR maintien compétences SEP OUI pour réentraînement SEP OUI pour Test BB	NON POUR QUALIF ADD OUI POUR variantes si FI détenteur pour BB, LAPL et PPL OUI POUR DÉLIVRANCE
FI NOMMÉS AVANT 8 AVRIL 2013	FI à privilèges restreints FCL.910.FI	OUI sous supervision	OUI sous supervision	OUI sous supervision	NON	OUI en ATO et DTO NON en OD sauf NUIT (s/supervision) pour BB, LAPL et PPL NON pour 1er vol NON POUR DÉLIVRANCE	OUI POUR FORMATION Si titulaire variantes pour BB, LAPL et PPL NON POUR DÉLIVRANCE	OUI (s/supervision) pour maintien compétences SEP et pour réentraînement SEP NON pour Test BB	OUI (s/supervision) pour maintien compétences SEP et pour réentraînement SEP NON pour Test BB	NON POUR QUALIF ADD OUI POUR variantes si FI détenteur pour BB, LAPL et PPL OUI POUR DÉLIVRANCE
	FI FCL.905.FI	OUI	OUI	OUI	OUI pour LAPL OUI pour PPL	OUI en ATO et DTO NON en OD sauf NUIT pour BB, LAPL et PPL OUI POUR DÉLIVRANCE	OUI POUR FORMATION Si titulaire variantes pour BB, LAPL et PPL OUI POUR DÉLIVRANCE	OUI pour maintien compétences SEP OUI pour réentraînement SEP OUI pour Test BB	OUI pour maintien compétences SEP OUI pour réentraînement SEP OUI pour Test BB	NON POUR QUALIF ADD OUI POUR variantes si FI détenteur pour BB, LAPL et PPL OUI POUR DÉLIVRANCE

PRÉCISIONS : 1° Les nouveaux FI non CPL théorique peuvent former des LAPL et toutes les qualifications associées à cette licence. Ils peuvent en outre former à la qualif SEP des pilotes de licence différente (exemple : un nouveau FI non CPL théorique pourra instruire à la SEP un titulaire de licence ATPL. Par contre, ils ne peuvent pas former au PPL mais ils peuvent former des PPL aux qualifications additionnelles SEP (Vol de nuit, voltige, remorquage, ...) si titulaire de ces qualifications ou variantes. En outre ils peuvent participer aux vols de réentraînement dans le cas d'un renouvellement d'une SEP ou TMG, sous réserve de détenir les autres conditions associées aux dites formations.

2° De plus, les FI non CPL théoriques peuvent effectuer le vol d'entraînement d'une heure exigé pour la prorogation d'une qualification de classe SEP ou d'une TMG. Ils assurent naturellement le vol de remise à niveau pour les LAPL dans les 24 mois pour contribuer aux conditions récentes permettant de continuer à bénéficier des privilèges de la licence LAPL (FCL.140.A)..